

Mesures de prévention

◆ Collectives, EN PRIORITÉ :

Actions en amont : dès la conception des locaux et des machines

Actions à la source : concevoir et/ou acheter des machines silencieuses

Actions sur la propagation : Isolation anti-vibratile des machines
Encoffrement de la source d'émission
Traitement acoustique du local
Ecrans acoustiques

Actions sur la réception : Supprimer ou réduire les bruits inutiles
Isoler le personnel (cabine)
Réduire le temps d'exposition

◆ Individuelles, EN DERNIER RECOURS :

Port de protecteurs individuels contre le bruit (PICB) :

Bouchons en mousse
Bouchons moulés individualisés
Serre-tête ou casque anti-bruit*
Serre-tête monté sur casque*

*Les casques passifs : simples barrières physiques / Les casques actifs : atténuation passive renforcée par un dispositif de restitution électro-acoustique permettant de filtrer les niveaux sonores élevés.

Conditions du port des PICB

Mise en place **avant d'entrer** dans la zone de bruit
Portés **pendant toute la durée** de l'exposition au bruit
Retirés seulement **après être sorti** de la zone de bruit

Ne jamais enlever les protections auditives dans la zone de bruit



Prévenir le bruit en milieu professionnel

Votre équipe de santé au travail vous accompagne dans l'évaluation du bruit et la mise en œuvre des actions de prévention.

Quelques chiffres

700 cas de surdité professionnelle sont reconnus chaque année

49% de la population active est gênée par le bruit au travail*

1/3 des salariés déclarent être exposés à des nuisances sonores ponctuelles ou régulières**

1/3 des salariés exposés à des niveaux > 85dB(A) ne se protègent pas**

* Enquête JNA-Ifop 2021
** Enquête Summer 2017

Le bruit au travail

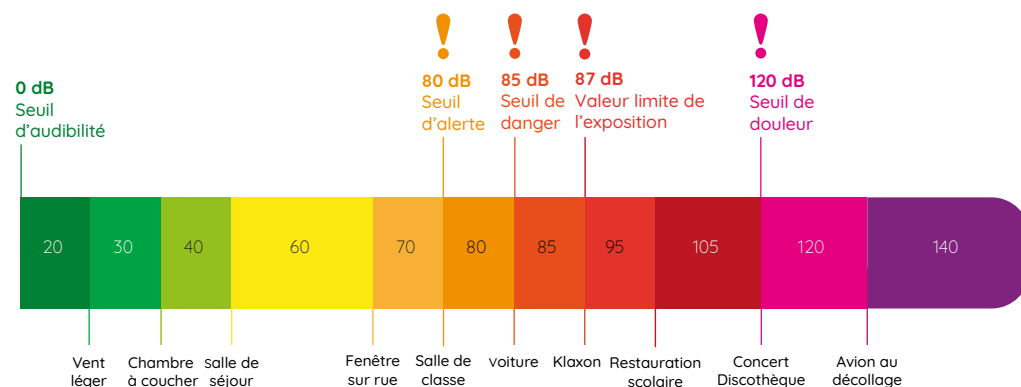
Le bruit peut avoir de multiples origines : machines, outils, engins...

Les risques pour la santé augmentent avec :

- ◆ l'intensité du bruit mesurée en décibels (A)
- ◆ la durée d'exposition du salarié

Sur 1 journée de travail de 8 heures, à partir de 80 dB(A), il existe un risque de perte d'audition

Echelle du bruit (en dB)



Les effets du bruit

Sur l'audition

Fatigue auditive : perte temporaire de l'audition
Acouphène

Surdité IRRÉVERSIBLE

Sur l'organisme

Perturbation du sommeil
Anxiété
Stress
Fatigue
Hypertension
Troubles cardio-vasculaires

Sur le travail

Altération de la qualité de travail
Perturbation de la communication
Difficultés de concentration
Fatigue
Gêne
Nervosité
Accident du travail

Evaluation du risque et réglementation

Le cadre réglementaire actuel* fixe à 80 dB(A) le seuil au-delà duquel le risque d'atteinte auditive provoquée par des bruits lésionnels est présent.

Niveau d'exposition**	Actions à mettre en place
Au dessus du seuil d'alerte 80 dB(A) / 135 dB(C)	Information et formation des salariés Port RECOMMANDÉ des protections auditives Audiogramme à la demande
Au dessus du seuil de danger 85 dB(A) / 137 dB(C)	Mesures techniques et organisationnelles Port OBLIGATOIRE des protections auditives Tests auditifs Signalisation des zones bruyantes et limitation d'accès
Au dessus de la valeur limite d'exposition 87 dB(A) / 140 dB(C)	A ne dépasser en aucun cas Mesures de réduction d'exposition sonore immédiates

* article D 4161-2 du Code du travail, Décret n° 2015-1888 du 30 décembre 2015.

** Le niveau d'exposition quotidienne (Lex) est le niveau moyen auquel est soumis le salarié pendant une journée de travail de 8 heures / Le niveau de crête (Lp,c) est le niveau maximal instantané perçu



Si vous devez élever la voix pour vous faire entendre, c'est que le niveau sonore est assez élevé pour entraîner une perte d'audition. Parlez-en à votre médecin du travail.